

AR PREFECTURE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

016-211602362-20161209-D\_2016 DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

Regu le 16/12/2016

**8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :  
D\_2016\_13\_5**

L' an deux mille seize , le vendredi 09 décembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 02 Décembre 2016

Présents : 19

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Création d'un poste  
d'assistante maternelle (CDD 1  
an)**

**Pouvoirs** :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Frédéric NOËL

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**Vu** la loi du 17 mai 1977 : création du statut professionnel des assistantes maternelles agréées à titre non permanent .

**Vu** la loi du 12 juillet 1992 : renforcement du statut, avec obligation de formation, durée de l'agrément (5 ans) et revalorisation de la rémunération, réduction fiscale pour les parents et suivi du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

**Vu** les Articles R422-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

**Vu** le tableau des emplois.

**Considérant** que le taux de remplissage étant quasiment atteint.

**Considérant** de la nécessité de recourir à des besoins liés à l'inscription de nouveaux enfants au sein du multi-accueil familial « Les P'tits Loups », il est nécessaire de recruter 1 assistante maternelle agréée supplémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il peut être utile également de solliciter le service PMI du Conseil Départemental afin d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche, de 44 places à 46 places.

**Considérant** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget 2017.

AR PREFECTURE

016-211602362-20161209-D\_2016\_13\_5\_DE  
Reçu le 16/12/2016

- entendu et exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE la création d'un poste d'assistante maternelle agréée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
  - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'une assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental de la Charente ;
  - PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017 ;
  - SOLLICITE le Service PMI du Conseil Départemental pour augmenter la capacité d'accueil du Multi-Accueil Familial de 2 places supplémentaires (de 44 à 46 places);
  - AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/12/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 16 DEC. 2016

